BANQUE NATIONALE D'ALGERIE DIRECTION GENERALE

Circulaire à l'ensembre des Sièges et Organismes de la Banque

Le 24 Décembre 1978 Numéro d' Ordre 698

Répertorier-PERSONNEL

V - Congés

Congés annuels

(Modification à la Circulaire nº 171 du 9.4.1969.

Ref: Circulaire nº 244.

1 - Il y a lieu de modifier comme suit la circulaire nº 171 du 9 Avril 1969 relative aux congés Annuels :

- Remplacer, page 2, le \$ 8, par le texte ci-après :

8 - Les congés commencent le Samedi pour les Sièges fermant habituellement le Jeudi, au lieu du Lundi

2 - Les Sièges et Organismes de la Banque doivent modifier en conséquence la Circulaire précité, dès réception de la présente.